
Politique de bonne conduite

Cycle secondaire

Table des matières

1. Introduction et objectifs
 2. Les Règles d'or
 3. Code de conduite
 4. Harmonisation des Règles d'or
 5. Mauvais comportement vs. harcèlement
 6. Système de gestion des comportements
 7. Responsabilités des surveillants pendant les temps de pause/de récréation
-

Annexe 1 : AFFICHE DES RÈGLES D'OR

Annexe 2 : CODE DE CONDUITE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Annexe 3 : POINTS À RETENIR

1. Introduction et objectifs

Cette politique a été élaborée dans le but de fournir un ensemble complet de supports aux élèves, aux enseignants, aux parents et aux autres personnes qui souhaitent promouvoir le comportement souhaité des élèves dans l'école, ainsi que de clarifier les mesures mises en place pour guider les élèves dans la réalisation de ces objectifs.

Cette politique est conforme aux objectifs généraux des écoles européennes : encourager la tolérance, la coopération, la communication et l'ouverture aux autres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. La politique décrit nos attentes et nos principes généraux en matière de gestion comportementale, les systèmes et processus que nous avons mis en place pour promouvoir et gérer les comportements, ainsi que les outils dont nous disposons pour y parvenir.

Cette politique de bonne conduite s'inscrit dans le cadre de la stratégie de bien-être des élèves d'EEB III. Elle est également conforme au document intitulé « Le Cadre politique des écoles européennes en matière de bien-être des élèves » (Réf. : 2022-01-D-6-en-2) approuvé par le Conseil supérieur d'avril 2022.

Être heureux est probablement l'un des rêves les plus courants des êtres humains. Se sentir bien avec soi-même et en sécurité est un désir commun. Ces dernières années, nous avons commencé à parler beaucoup plus du bien-être. Dans les écoles, la philosophie de l'éducation va au-delà de la réussite des examens et de l'enseignement de qualité. Une éducation globale confère de l'importance au bien-être des élèves et du personnel d'une école. Si une personne se sent satisfaite, confiante, remplie et respectée, elle fera très probablement mieux sur le plan éducatif ou professionnel. Notre bien-être est devenu une priorité à laquelle nous devons accorder davantage d'attention.

En tant qu'école, au fil des ans, un certain nombre d'initiatives et de projets ont été mis en œuvre dans le domaine du bien-être. La prochaine étape consiste à disposer d'un cadre politique clair englobant des domaines clés étroitement liés au bien-être. La stratégie de bien-être pour EEB III sera globale et comprendra un certain nombre de documents d'orientation ou de procédure axés sur une question particulière qui contribue au bien-être. Ces travaux ont commencé. Les documents publiés comprennent :

- **Les Lignes directrices sur le Soutien éducatif (publiées en septembre 2020).**
- **La Politique de lutte contre le harcèlement (publiée en janvier 2022)**
- **La Politique de bonne conduite pour les cycles maternel et primaire (publiée en décembre 2021)**

Toutefois, un grand nombre de documents doivent encore être rédigés et publiés. Il s'agit de :

- **La Politique de bonne conduite pour le cycle secondaire (cette politique comprendra un document intitulé « Vivre ensemble », ainsi qu'une annexe sur l'utilisation des appareils mobiles dans notre école).**
- **Les procédures de protection de l'enfance (qui traiteront des cas présumés d'abus commis contre des enfants)**
- **La Politique de lutte contre le harcèlement pour le personnel**
- **La Politique de lutte contre les abus de substances**

Ce document traitera spécifiquement de la politique de bonne conduite et se concentrera sur le cycle secondaire. Le cycle maternel et primaire dispose déjà d'une politique de bonne conduite et, une fois le cycle secondaire achevé, il fera partie d'une approche scolaire globale visant à promouvoir le bon comportement. Une fois cette politique publiée, une séance d'information sera organisée à l'intention des parents et le personnel recevra une session de formation sur la politique.

Le document explique le code de conduite des élèves (**annexe 2**).

Une copie du code de conduite des élèves doit être signée par les parents/représentants légaux et les élèves au début de chaque année scolaire afin d'exprimer leur accord et leur volonté de le respecter.

Cette politique de bonne conduite est conforme au document « Politique de bien-être des élèves des écoles européennes ».

En suivant cette politique de bonne conduite, nous veillons à ce que les élèves :

- Se sentent en sécurité à l'école
- Puisse travailler dans un environnement calme, riche en découvertes éducatives
- Fassent l'expérience des enseignants et des parents qui travaillent ensemble pour les aider de la meilleure manière possible
- Se sentent protégés contre les comportements inappropriés ou menaçants, les abus et les intimidations
- Prennent la bonne décision et assument la responsabilité de leurs actions

Nos attentes sont également de veiller à ce que le personnel scolaire (y compris toute personne travaillant dans l'école, qu'elle soit ou non employée par l'école) puisse :

- Promouvoir à tout moment un comportement positif au sein de l'école
- Maintenir des attentes clairement définies
- Mettre régulièrement en évidence les comportements positifs
- Prendre le temps d'établir des relations positives avec les élèves
- Permettre aux élèves de développer leur estime de soi
- Être visible à l'intérieur de l'école
- Être vigilant quant à la sécurité et au bien-être des élèves
- Communiquer tout problème ou préoccupation avec le membre du personnel concerné
- Appliquer une approche et une méthode cohérentes aux comportements inappropriés
- Chercher le contact avec les parents/représentants légaux au moment opportun où le comportement inacceptable doit être discuté et travaillé ensemble
- Créer un climat positif en classe en donnant du temps au dialogue et à la réflexion
- Donner ses cours dans un environnement calme et positif
- Recevoir un soutien de la part des parents afin que le comportement soit géré de la même manière à l'école et à la maison
- Tenir dûment compte des circonstances et conditions particulières des élèves vulnérables
- Être traité de manière professionnelle et respectueuse par les autres membres du personnel, les parents et les élèves
- Traiter les parents et les élèves de manière professionnelle et respectueuse, tant en personne que par écrit.
- Être protégé contre tout comportement inapproprié ou menaçant, ainsi que contre toute forme d'abus ou d'intimidation.

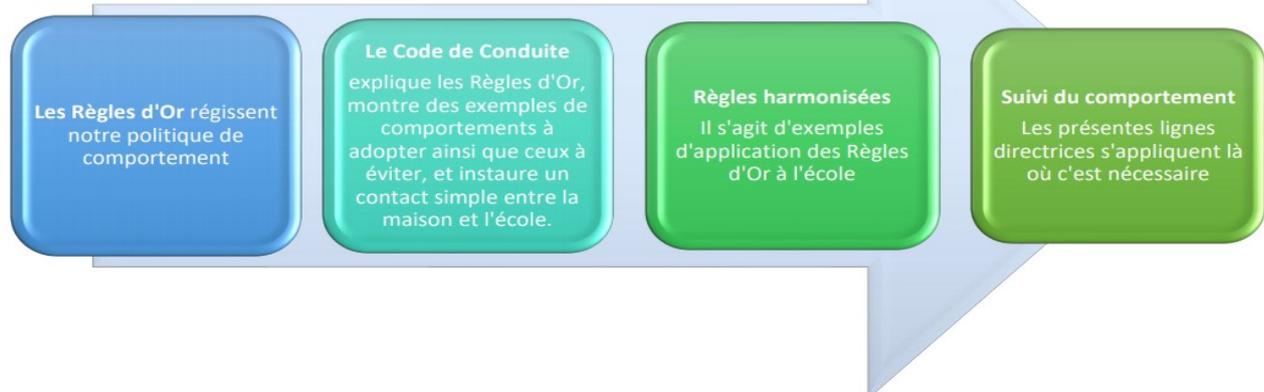
L'école est ouverte aux visiteurs qui se sont vu accorder l'accès aux locaux de l'école et espère qu'ils respecteront cette politique et feront office de modèles positifs pour les élèves. Plus précisément, le succès de cette politique dépend également de la coopération pleine et constante de tous les parents/représentants légaux.

Nous attendons des parents/représentants légaux :

Plus précisément, le succès de cette politique dépend également de la pleine coopération cohérente de tous les parents/représentants légaux. Ils sont sensés :

- Aider l'école à faire face aux comportements inappropriés.
- Soutenir pleinement le comportement positif des élèves en les encourageant et en les félicitant.
- Informer l'école de tout problème ou préoccupation susceptible d'affecter le comportement des élèves à l'école.
- Informer les enseignants ou les autres membres du personnel scolaire de tout problème ou préoccupation susceptible d'affecter le comportement des élèves à l'école.
- Traiter les membres du personnel avec courtoisie et professionnalisme dans toute leur communication avec le personnel, tant en personne que par écrit. Si les avis et les retours d'information sont toujours les bienvenus et importants, cette communication doit être faite dans le respect du membre du personnel concerné ainsi que de sa profession.
- Collaborer et coopérer avec l'école lorsqu'un problème de comportement est identifié

Cadre de la Politique de bonne conduite



2. Les Règles d'or

Les Règles d'or de l'école sont simples, universelles et tendent à simplifier les dispositions de nombreux codes qui existent déjà au sein de l'école. Tous les éléments de notre politique de bonne conduite, y compris le code de conduite, les règles et codes spécifiques applicables aux différentes heures de la journée, sont alignés sur ces règles simples.

- **Un pour tous et tous pour un.** Nous avons un comportement qui permet à chacun de travailler et de jouer en harmonie dans un esprit de solidarité et de coopération.
- **Non à la violence, oui à l'amitié ! Nous nous exprimons et nous faisons preuve de respect et de politesse en renonçant à toute forme de violence physique, verbale ou psychologique.**
- **Ne vous moquez pas des camarades de classe mais amusez avec les camarades de classe. Aucun d'entre nous n'est parfait.** Chacun d'entre nous est unique et précieux, nous sommes tous égaux et dignes de respect malgré nos différences.
- **Soyons calmes et heureux.** Nous agissons et avançons calmement dans l'école pour notre bonheur, notre sécurité et notre bien-être.
- **Montrer du respect et recevoir du respect.** Nous respectons nous-mêmes, notre école, nos effets personnels, le travail des autres et les affichages.

Des copies de nos Règles d'or sont disponibles à l'annexe 1.

3. Code de conduite des élèves

À l'École européenne de Bruxelles III, les élèves ont le droit à une éducation qui leur offre toutes les possibilités d'exploiter pleinement leur potentiel. La direction, le personnel enseignant, l'équipe de soutien et les autres membres du personnel collaborent pour créer des conditions dans lesquelles cet objectif peut être atteint. L'ensemble de la communauté scolaire contribue à ce processus.

Notre code de conduite donne, en termes simples, des exemples de comportements attendus au quotidien dans tous les aspects de la vie scolaire.

Règles d'or	Exemples de comportements positifs
<p>Un pour tous et tous pour un Nous nous comportons de manière à permettre à chacun de travailler et de jouer en harmonie dans un esprit de solidarité et de coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bien travailler et faire de son mieux avec les autres élèves de la classe. • Aider vos camarades de classe/autres élèves lorsqu'ils sont dans le besoin • Effectuer toutes vos missions dans les délais et au mieux de vos possibilités et sans gêner les autres
<p>Non à la violence, oui à l'amitié ! Nous nous exprimons et nous faisons preuve de respect et de politesse en renonçant à toute forme de violence physique, verbale ou psychologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect et apprentissage des personnes de cultures, religions, nationalités, genre/orientation sexuelle/identité différentes, d'autant plus que nous sommes une école multiculturelle. • Parler de vos sentiments/dire ce que vous pensez • Faire preuve de tolérance et de respect envers les autres • Être responsable de vos actions et de vos paroles • Être aimable et coopératif • Utiliser un langage amical et approprié • Résoudre vos problèmes en parlant et en coopérant avec les autres
<p>Ne vous moquez pas des camarades de classe mais amusez-vous avec les camarades de classe. Nous sommes tous différents et nous sommes tous uniques. Aucun d'entre nous n'est parfait. Chacun d'entre nous est unique et précieux, nous sommes tous égaux malgré nos différences et nos valeurs de respect.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter vous-même, les autres élèves, le personnel scolaire et tous les autres adultes. • Ne pas vous moquer des autres • Ne pas attaquer ou humilier les autres • Être poli l'un envers l'autre • Voir les caractéristiques uniques positives présentes chez les autres • Coopérer et apprécier le temps passé avec vos amis/camarades de classe/autres élèves. • Faire preuve de tolérance avec les élèves ayant des problèmes d'apprentissage
<p>Soyons calmes et heureux Nous agissons et nous déplaçons sereinement dans l'école pour notre sécurité et notre bien-être</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être courtois, se comporter de manière appropriée. • Prendre la responsabilité de vos actions et de vos paroles. • Se comporter à l'égard des autres comme vous souhaitez être traité. • Travailler efficacement avec les autres membres de votre groupe. • Suivre et respecter les instructions du personnel scolaire. • Essayer de parler à un volume bien réfléchi et dans un langage équilibré et respectueux.
<p>Donner du respect et recevoir du respect Nous nous respectons les uns les autres et notre école, nos effets personnels, le travail des autres et les affichages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre soin de vos effets personnels, de votre trousse et de votre matériel de gymnastique de la même manière que vous prenez soin des affaires de classe et des autres élèves • Respecter votre travail et celui des autres. • Veiller à la propreté des locaux scolaires et les laisser dans l'état dans lequel vous souhaitez les retrouver (toilettes, cours de récréation, bibliothèques, salles spéciales, etc.). • Être prudent et responsable dans la cour de récréation. • Apporter le matériel d'apprentissage (livres, cahiers, papeterie, etc.) à l'école tous les jours. • Développer des comportements éco-responsables (détritus, espaces verts, etc.)

Au début de chaque année scolaire, les élèves et les parents reçoivent **une nouvelle copie du code de conduite**. Ils doivent prendre connaissance du code de conduite et le signer afin d'exprimer leur accord et leur volonté de le respecter. Une copie de la lettre envoyée aux parents figure à **l'annexe 2**.

Comportements inacceptables :

- Toute forme de violence physique, verbale et/ou psychologique, d'incitation ou d'agression
- Vandalisme
- Comportement irrespectueux, dégradant ou menaçant à l'école et pendant les cours en ligne
- Se moquer des élèves handicapés ou des élèves ayant des problèmes d'apprentissage
- Comportements faisant spécifiquement référence à un langage ou à un comportement discriminatoire à l'égard d'autrui en raison de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur religion, de leurs préférences ou de leur orientation
- Utilisation d'un langage ou d'un geste profane, insultant ou vulgaire
- Prendre ou partager des images ou des vidéos sans le consentement d'autres personnes
- Être en classe, en ligne ou dans les couloirs.
- Fumer
- Utiliser ou apporter des objets dangereux (tels que des allumettes, des objets tranchants comme des couteaux, etc.)
- Utiliser un téléphone portable ou un smartphone à l'école.
- Possession, consommation ou vente d'alcool, de drogues et d'autres substances dangereuses pour la santé dans les établissements scolaires ou d'activités connexes à l'école à usage personnel ou scolaire
- Utilisation inappropriée d'un téléphone portable, d'un smartphone dans les locaux de l'école ou dans le cadre d'activités scolaires, ou en classe lorsque l'enseignant ne l'autorise pas à des fins de soutien en classe ou de recherche. (Ceci est développé plus en détail dans le document Vivre ensemble).

1. Harmonisation des Règles d'or

En général, nos élèves se comportent bien et avec respect. Cependant, comme toutes les écoles, nous avons des cas de mauvais comportements qui doivent être traités avec une approche pédagogique pour apprendre aux élèves ce qui est et ce qui n'est pas acceptable. Les Règles d'or doivent être utilisées comme référence pour le comportement attendu au sein de l'école. Ils simplifient la mise en œuvre et la mémorisation des comportements à adopter tant pour les enseignants que pour les élèves. Tous ces détails ont été simplifiés grâce aux cinq Règles d'or.

Cela signifie que :

- Si un détail précis n'est pas retenu par un élève, on peut toujours lui rappeler comment se comporter en se basant sur la connaissance des cinq Règles d'or.
- D'autres exemples de comportements appropriés qui ne seraient pas inclus dans les règles spécifiques peuvent toujours être évoqués en se référant aux Règles d'or. Le tableau suivant présente des exemples concrets d'application des Règles d'or aux différents moments de la journée à l'école.



	Un pour tous et un pour un	Non à la violence, oui à l'amitié !	Ne vous moquez pas des camarades de classe, amusez-vous avec les camarades de classe. Aucun d'entre nous n'est parfait	Soyons calmes et heureux	Donner du respect et recevoir du respect
	Nous agissons de manière à permettre à chacun d'étudier en harmonie dans un esprit de solidarité et de coopération	Nous nous exprimons et nous faisons preuve de respect et de politesse.	Chacun d'entre nous est unique et précieux, nous sommes tous égaux malgré nos différences	Nous agissons et nous déplaçons sereinement dans l'école pour notre sécurité et notre bien-être	Nous respectons les uns les autres et notre école, nos objets personnels, le travail des autres et les affichages
Dans la cour de récréation	Je me comporte en toute sécurité pour les autres et pour moi-même.	Si je me sens en difficulté, je demande à un adulte de m'aider à trouver des solutions pacifiques.	Je respecte les autres et suis la règle lorsque je me trouve dans la cour de jeux.	J'aime être avec d'autres dans la cour de jeux et je sais que mes amis et moi-même devons partager l'espace avec les autres lorsque nous jouons.	Je prête attention à l'équipement de l'aire de jeux et remets les choses que j'ai bougées à la fin de la récréation. Je quitte l'aire de jeux propre et dépose mes déchets dans les poubelles
À la cantine	Je reste assis jusqu'à ce que je finisse mon repas.	J'écoute et suis les instructions des adultes	Je respecte les différentes habitudes alimentaires et coutumes de chacun.	Je me déplace et je mange calmement	Je respecte la nourriture servie à table. Je fais attention à mes couverts. Je respecte le personnel de la cantine et suis les instructions qui m'ont été données par le personnel de la cantine.
Dans la bibliothèque	J'utilise mon temps dans la bibliothèque pour lire, choisir un livre ou étudier	Je suis poli à l'égard du bibliothécaire si j'ai besoin d'aide	Je respecte les choix littéraires de chacun.	Je marche et me comporte calmement dans la bibliothèque.	Je remets les livres à leur place, je ne mange pas parce que cela pourrait nuire aux livres, je n'écris pas dans les livres
Dans les toilettes	Je quitte les toilettes propres, tout le papier hygiénique dans les toilettes, Je tire la chasse d'eau	Je n'écris ni ne dessine sur les murs des toilettes	Je laisse les autres seuls aux toilettes, je ne joue pas dans les toilettes	Je respecte les règles d'hygiène.	Je ne jette rien par terre. Je ne gaspille ni eau ni papier
À la salle de gymnastique/piscine	J'essaie d'apprendre, comme je le fais en classe Je porte toujours mes vêtements de sport appropriés	J'écoute attentivement l'enseignant et suis ses instructions	Je joue en équipe. Je ne rigole pas des autres lorsqu'ils pratiquent un sport ou lorsqu'ils se changent pour jouer	Je joue équitablement et soutiens les membres les plus faibles de l'équipe. Je respecte l'ordre dans les vestiaires	Je remets l'équipement là où je l'ai trouvé, je n'utilise que l'équipement de la salle de gymnastique. J'ai toujours avec mon sac de sport pendant les cours et je le reprends après le cours.
Lors de l'utilisation du matériel informatique	J'utilise mon temps pour apprendre et développer mes compétences en informatique.	Je partage le matériel équitablement avec les autres	Je reste calme	Je participe calmement au cours et je coopère avec mes amis. Je respecte les règles énoncées dans la charte des élèves dans le domaine informatique	Je respecte le matériel fourni.



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

				https://www.eeb3.eu/app/uploads/2021/02/B3-IT-Charter-FR.pdf et https://www.eeb3.eu/app/uploads/2021/02/B3-IT-Charter-FR-Pupils.pdf	
Salle de musique/d'art	J'essaie toujours d'apprendre quelque chose de nouveau	Je partage le matériel équitablement avec les autres	J'écoute attentivement mon enseignant et mes pairs, ainsi que les performances et les enregistrements	J'entre et quitte la salle calmement. Je fais attention aux équipements et aux instruments de musique.	Je joue convenablement.
Dans les locaux spéciaux (Cervantes, Amphi, Salle d'Etudes, etc.)	J'utilise mon temps dans ces salles pour effectuer mon travail, étudier ou lire. Je n'utilise les ordinateurs que pour le travail scolaire.	J'écoute et suis les instructions qui m'ont été données par l'adulte présent dans la salle.	Je respecte les autres qui travaillent autour de moi en étant silencieux. Je respecte également le matériel/les ressources qui m'ont été fournis par l'école.	Je reste assis et calme.	Lorsque je quitte le local propre et rangé comme je m'attends à le retrouver
Dans les couloirs	Lorsque la cloche sonne et que je reçois l'autorisation de quitter la classe, je passe calmement à ma prochaine leçon en faisant attention aux autres dans notre école.	Je ne joue pas et je parle sans crier. Je ne suis pas assis dans les couloirs.	Je reste calme et je m'efforce de contribuer à la fluidité du trafic, en laissant les autres passer et en ne bloquant pas leur chemin.	Je ne reste pas dans les couloirs avant le début de la période 1, pendant la pause ou pendant le temps de cours.	Je ne mange pas dans les couloirs.

2. Mauvais comportement vs. harcèlement

Il est important de définir clairement la mauvaise conduite du harcèlement. La définition, l'identification et l'intervention des deux phénomènes doivent être distinctes l'une de l'autre. Ce document de politique traite des problèmes de comportement. Un document de politique distinct a été publié.

La politique harcèlement de l'EEB3 est disponible sur <https://www.eeb3.eu/app/uploads/2022/03/B3-Anti-bullying-Policy-EN.pdf>. Ce document donne également des informations sur le programme Kiva qui a été sélectionné par EEB III comme programme anti-intimidation.

3. Système de gestion des comportements

Ce document vise à harmoniser les mesures prises lorsque le comportement des élèves à l'école devient inacceptable. Elle vise à fournir des descriptions utiles des types de comportements inappropriés, mais elle n'est pas exhaustive.

Lors de l'analyse d'une difficulté comportementale, l'école devra également évaluer si ce comportement est lié à une éventuelle condition ou à un besoin particulier de l'élève. Dans ce cas, il se peut que le problème ne soit pas uniquement comportemental, mais qu'il faille associer l'équipe de soutien éducatif et prendre d'autres mesures.

Les enseignants et les autres membres du personnel peuvent développer leurs propres systèmes en classe afin de promouvoir des comportements positifs, mais le cadre suivant pour traiter les différentes questions devrait être appliqué de manière aussi cohérente que possible.

La philosophie de la médiation des conflits est basée sur une approche formative de l'élève et pour promouvoir l'empathie et fournir des stratégies sûres pour aider les pairs victimes à améliorer la compréhension et à améliorer le comportement de ceux qui se conduisent mal afin de se réintégrer et de réparer et pas seulement de punir.

L'école abordera généralement les comportements selon une approche graduée, comme expliqué ci-dessous. Toutefois, il peut y avoir des circonstances exceptionnelles dans lesquelles l'approche graduée ne s'applique pas en raison de la gravité de la situation et où il est nécessaire d'accéder immédiatement à certains niveaux d'action supérieurs.

Comportements	Les actions
<p>Niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre difficile l'apprentissage de tous les élèves de la classe et l'enseignement de l'enseignant. - Ne pas utiliser les bonnes manières (gros mots, coups). - Déplacement bruyant et irresponsable dans l'école. - Manque de respect pour la propriété d'autrui. - Se comporter de manière dangereuse. - Ne pas rester concentré sur l'apprentissage en classe. - Ne pas montrer de respect pour les autres. - Contacts physiques inappropriés, etc. 	<p>Niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant donne un avertissement verbal et écrit de niveau 1 dans l'agenda (journal) de l'élève (identifie le comportement et indique les points à améliorer) ou par un autre moyen de communication (par exemple, SMS ou courriel). - L'élève a besoin de temps supplémentaire pour réfléchir ou discuter avec l'enseignant. - L'élève peut être assis seul en classe pour pouvoir se concentrer et terminer son travail, sans être assis avec ses camarades. - L'enseignant doit également envisager la possibilité pour l'élève de s'excuser auprès des autres personnes qui ont été affectées par son mauvais comportement. - L'élève est également invité à proposer des idées sur la manière dont il peut remédier à son mauvais comportement.

<p>Niveau 2</p> <p>Un élève a déjà reçu un avertissement de niveau 1, mais continue à adopter un comportement inacceptable similaire (par exemple, insolence, défi, impolitesse, perturbation continue de la classe, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant donne un avertissement oral et écrit de niveau 2. - Un incident plus grave se produit et entraîne une plus grande perturbation de la classe ou des activités. - Ses actions ou ses insultes blessent délibérément un autre élève. 	<p>Niveau 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant donne un avertissement verbal et écrit de niveau 2 dans l'agenda (journal) de l'élève (identifie le comportement et indique les points à améliorer). - L'élève est adressé au conseiller pédagogique pour discuter de son mauvais comportement. - L'enseignant et les parents/représentants légaux peuvent être amenés à s'entretenir sans l'élève. - L'élève est invité à s'excuser et à s'engager à ne pas répéter son mauvais comportement. Il peut s'agir d'un dessin explicatif ou d'un écrit pour les élèves plus âgés. - L'élève est également invité à proposer des idées sur la manière dont il peut remédier à son mauvais comportement. - Il peut être demandé à l'élève de quitter la classe pendant un certain temps et de se rendre dans la salle d'étude. Les conseillers pédagogiques se trouvent dans la salle d'étude et tiennent un registre des élèves qui sont renvoyés de la classe. - Le travail doit être corrigé. L'élève peut perdre une partie de la récréation et être tenu de faire une activité qui profite à la communauté scolaire (par exemple, aider le professeur dans la classe ou aider à la bibliothèque, etc.).
<p>Niveau 3</p> <p>Un élève ayant reçu un avertissement de niveau 2 continue d'adopter un comportement inacceptable similaire à celui défini au niveau 2 et/ou adopte un comportement plus grave tel que le vol, l'utilisation abusive des biens de l'école, des infractions majeures au code de conduite).</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant donne un avertissement oral et écrit de niveau 3. 	<p>Niveau 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élève peut être exclu de certaines activités. - Un courriel est envoyé aux parents/représentants légaux pour les informer et les conseiller sur le comportement. - Les parents sont invités à rencontrer l'enseignant et/ou le conseiller pédagogique, et l'élève pour discuter du comportement et fixer des objectifs d'amélioration. - Il peut être nécessaire d'organiser une conversation entre le psychologue scolaire et l'élève. - L'équipe de soins de l'école¹ peut également être impliquée à ce stade.
<p>Niveau 4</p> <p>Un élève a reçu un avertissement de niveau 3 mais continue à perturber de manière persistante la vie de l'école, ou l'élève est violent/menaçant ou les actions sont dangereuses (par exemple, vandalisme, violence, provocation persistante, violations majeures du code de conduite, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout autre incident laissé à l'appréciation du Directeur de l'école. 	<p>Niveau 4</p> <p>L'élève est référé au Directeur adjoint du cycle secondaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Celui-ci informe les parents de l'incident. - Le Directeur adjoint s'entretient avec l'élève et le conseiller pédagogique. - Une réunion avec les parents/représentants légaux est convoquée. Le Directeur adjoint, le Conseiller d'éducation et éventuellement le Directeur adjoint du cycle secondaire sont présents. D'autres professionnels peuvent également être invités. - L'équipe de soins de l'école peut également être impliquée à ce moment-là. - Une conversation entre le psychologue scolaire et l'élève peut s'avérer nécessaire. Les parents devront probablement être impliqués à ce stade.

¹ Les enseignants de classe/sujet et les surveillants externes peuvent informer l'équipe de soins. L'équipe de soins est composée du Directeur adjoint du cycle secondaire, de l'Assistant du Directeur adjoint du cycle secondaire, du psychologue scolaire et d'autres professionnels. L'équipe Care propose des actions concrètes à entreprendre et fournit des conseils à l'équipe pédagogique.

Niveau 5

Des mesures disciplinaires peuvent être envisagées si la situation est grave ou s'aggrave avec le temps.

Les mesures disciplinaires ont un objectif d'éducation et de formation et sont conformes au chapitre VI du [Règlement général des Ecoles européennes](#).

Niveau 5

Les manquements graves à la discipline sont signalés au Directeur et un rapport écrit du cycle concerné lui est le premier jour ouvrable suivant l'incident.

Conformément aux articles 40 à 44 du Règlement général, un élève qui ne respecte pas le règlement de l'école et les règles générales de la vie en commun au sein de l'école fait l'objet de mesures disciplinaires.

Il existe un certain nombre de mesures disciplinaires qui peuvent être imposées. Dans le cycle secondaire, elles comprennent :

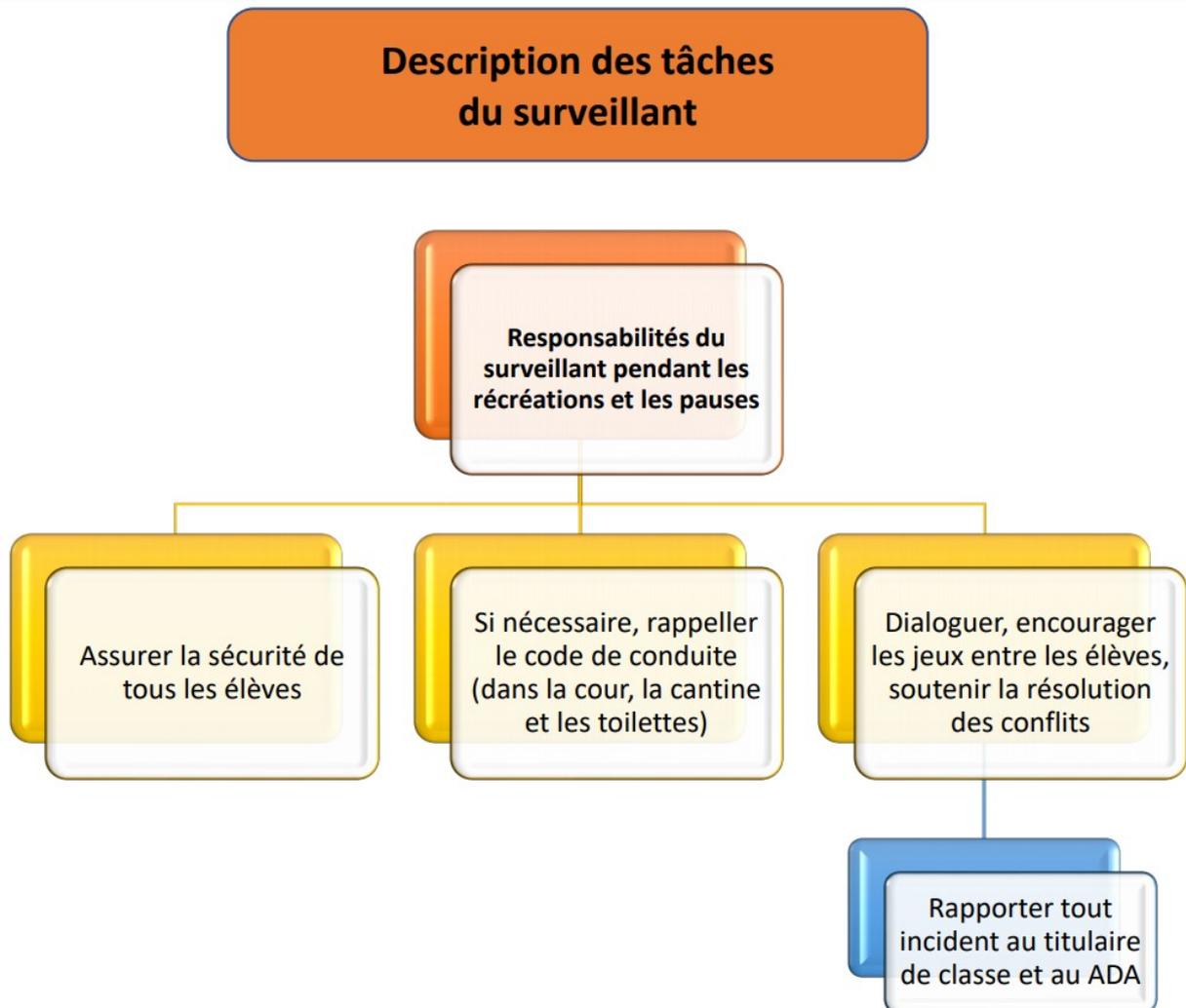
- 1) La réprimande (Cette mesure peut être donnée avec l'un des niveaux précédents).
- 2) Travail supplémentaire (Cette mesure peut être donnée avec n'importe quel niveau précédent).
- 3) La détention (Cette mesure peut être associée à l'un des niveaux précédents).
- 4) Avertissement et/ou sanction par le Directeur.
- 5) Avertissement et/ou sanction par le Directeur sur proposition du Conseil de Discipline.
- 6) Exclusion temporaire de l'école
 - par le Directeur, pour une durée maximale de trois jours ouvrables
 - par le Directeur, sur proposition du conseil de discipline, pour une durée maximale de 15 jours ouvrables.
- 7) Exclusion d'un ou plusieurs voyages scolaires organisés pendant l'année scolaire en cours.
- 8) L'exclusion de l'école décidée par le Directeur sur proposition du Conseil de discipline.

Les mesures disciplinaires énumérées du point 3 au point 8 sont inscrites dans le dossier personnel de l'élève. L'école développera une politique de conservation pour chacun de ces dossiers afin d'avoir un système équitable et transparent applicable à tous les élèves.

Dans un cas grave, impliquant un risque pour la sécurité ou la santé dans l'école, le Directeur peut, à titre préventif, confier un élève à ses représentants légaux en attendant la convocation du Conseil de discipline.

Les informations sur les Conseils de discipline se trouvent aux articles 40 à 44 du Règlement général des Ecoles européennes et incluent la possibilité de faire appel d'une exclusion temporaire.

4. Responsabilités des surveillants pendant les temps de pause/récréation



NOS RÈGLES D'OR



- **Un pour tous et tous pour un.** Nous nous comportons de manière à permettre à chacun de travailler et de jouer en harmonie dans un esprit de solidarité et de coopération.
- **Non à la violence, oui à l'amitié !** Nous nous exprimons et nous nous comportons de manière respectueuse et polie en renonçant à toute forme de violence physique, verbale ou psychologique.
- **Ne vous moquez pas de vos camarades de classe,** amusez-vous avec eux. Aucun d'entre nous n'est parfait. Chacun d'entre nous est unique et précieux ; nous sommes tous égaux et dignes de respect malgré nos différences.
- **Soyons calmes et heureux.** Nous agissons et nous déplaçons calmement dans l'école pour notre propre bonheur, notre sécurité et notre bien-être.
- **Donnons du respect et recevons du respect.** Nous nous respectons, nous respectons notre école, nos affaires personnelles, le travail des autres et les affichages.

Annexe 2 : CODE DE CONDUITE DES ÉLÈVES — REGLEMENT INTERNE

EEB3: CODE DE CONDUITE DES ÉLÈVES

Je comprends et accepte ce qui suit :

- 1) Je ferai preuve de respect envers moi-même, mes camarades, mes enseignants et tous les autres membres de la communauté scolaire et du quartier.
- 2) Je travaillerai au mieux de mes capacités et je permettrai aux autres de faire de même. Je ne dérangerai pas mes camarades de classe.
- 3) J'arriverai à l'école et en classe à l'heure, avec ma carte d'identité, mes livres, mon matériel, mes devoirs et mon agenda.
- 4) Je m'habillerai d'une manière appropriée pour l'école afin de ne pas déranger, distraire ou offenser.
- 5) Je me comporterai poliment et d'une manière appropriée à un lieu public.
- 6) Je n'utiliserai pas de langage ou de gestes profanes ou vulgaires, ni ne ferai de commentaires offensants de nature raciale, ethnique, religieuse, de genre ou sexuelle.
- 7) Je ne me battrai pas, n'utiliserai pas la force ou n'intimiderai pas un membre de la communauté scolaire, et je n'apporterai pas d'objets dangereux ou d'armes de quelque nature que ce soit à l'école.
- 8) Je n'apporterai pas à l'école, ne distribuerai ou n'utiliserai pas de drogue, y compris l'alcool, ni n'entrerai à l'école sous l'influence de l'une d'entre elles.
- 9) Je ne fumerai pas sur le site de l'école.
- 10) Je lirai notre règlement intérieur "Vivre ensemble" (www.eeb3.eu) et je le respecterai.
- 11) Je n'oublierai pas les points qui nous aident à vivre dans une école ordonnée et agréable (voir " Points à retenir " au dos de cette feuille).
- 12) Je comprends que des sanctions peuvent être appliquées conformément au règlement intérieur et à la politique de bonne conduite. Je comprends que l'objectif de ces sanctions est d'améliorer le comportement qui a conduit à la/aux sanction(s).
- 13) J'accepterai toute sanction donnée conformément au Règlement intérieur et j'améliorerai le comportement qui a conduit à cette sanction.
- 14) Je ne prendrai ni ne partagerai de photos ou de vidéos sans le consentement exprès d'autres personnes.
- 15) Je respecterai les règles de bonne conduite telles qu'énoncées dans la charte ICT de l'EEB3.

X.....

(Couper ici et le renvoyer au conseiller en éducation)

J'ai lu, compris et accepté le code de conduite de l'EEB3. Je comprends qu'il est de ma responsabilité en tant qu'élève et représentant de l'Ecole européenne de suivre ce code, et je suis conscient(e) du fait que des sanctions seront appliquées si je ne le fais pas.

Je soussigné(e), élève (nom).....en classe.....
Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et en avoir compris les règles et principes.
Je m'engage à les respecter tout au long de ma scolarité.
Signature :

Je/Nous, soussigné(s) parents/représentants légaux
De l'élève (nom de l'élève) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur en notre présence et en avoir compris les règles et principes.
Il/elle s'engage donc à les respecter tout au long de sa scolarité.
Signature(s).....

Annexe 3 : POINTS À RETENIR

- Ayez toujours votre carte de sortie sur vous.
- Arrivez ponctuellement à tous vos cours (un retard à 3 reprises comptera comme une absence sans explication raisonnable).
- Ayez toujours sur vous le matériel/équipement nécessaire pour vos cours.
- Allez au casier qu'aux heures autorisées (10 minutes avant le début de la 1^{ère} période, 4^{ème} période et 7^{ème} période)
- Laissez les objets de valeur à la maison ou dans votre casier.
- Remettez l'explication de votre absence au plus tard le deuxième jour de votre absence, sinon l'explication ne pourra pas être acceptée.
- Rendez-vous en salle d'étude si votre professeur est absent (s1, s2, s3)
- Allez à la salle de détente (Amphi) si vous avez un cours libre dans la journée afin de choisir où vous voulez aller (s1, s2, s3)
- Si vous devez quitter l'école pendant les cours, apportez une note des parents à l'avance afin d'obtenir une permission.
- Si vous avez perdu ou oublié la carte de sortie, adressez-vous au conseiller pédagogique de votre année.
- N'apportez pas vos propres ballons de football dans l'enceinte de l'école.
- Il est interdit de prendre des photos et des vidéos dans l'enceinte de l'école.
- Ne faites pas l'école buissonnière sinon :
 - La carte de sortie vous sera immédiatement retirée
 - Vous aurez une retenue
 - Vous aurez une deuxième retenue et une lettre d'avertissement du Directeur, si l'absentéisme de répète
 - Dans les rares cas d'absentéisme répété, vous devrez passer devant le Conseil de discipline.

Remarque : l'absentéisme scolaire concerne des périodes isolées d'absence des cours pendant la journée qui ne peuvent pas être raisonnablement expliquées et sont notées expressément autorisées par le conseiller pédagogique ou le Directeur adjoint du cycle secondaire. Arriver à un cours avec un retard de 5 minutes ou plus à 3 reprises comptera comme une absence non raisonnablement justifiée.